



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté les mesures phares du plan de relance des exportations agroalimentaires françaises à l'international lors de la Journée Plan de Relance Export Agroalimentaire de Business France



Paris, le 23 octobre 2020

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement a mis en place un « **plan de relance des exportations françaises** » qui sera mis en œuvre par **Business France**.

Compte tenu de l'importance de l'export pour le secteur agricole et agro-alimentaire, pour l'équilibre des filières et pour l'emploi, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décliné un volet agroalimentaire au plan de relance export pour répondre aux spécificités de ce secteur. Ce plan a pour objectif d'apporter une **réponse conjoncturelle de soutien à la sortie de crise de la Covid-19** ainsi qu'un ensemble de **solutions structurelles aux préoccupations du secteur qui ont émergé ou ont été accentuées suite à la crise**.

Ce plan s'articule autour de **3 axes stratégiques** :

- **sécuriser les dispositifs d'exportation** (logistique, certification sanitaire, assurance-crédit export) pour consolider les flux commerciaux à l'international ;
- **structurer une offre adaptée à la demande des clients et partenaires à l'international** pour consolider ou reconquérir les marchés traditionnels et saisir de nouvelles opportunités ;
- **promouvoir l'offre française à l'international sur les marchés** en s'appuyant sur la nouvelle marque «Taste France» et en renforçant considérablement pendant cette période de crise l'accompagnement des entreprises à l'international.

Deux mesures phares de ce plan **illustrent l'engagement sans précédent du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** aux côtés de ses partenaires, notamment **Business France**, pour soutenir les entreprises agro-alimentaires françaises à l'international :

- la mise en place d'un « **chèque relance export agro** » financé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui vient compléter, à compter du 1er octobre, **le montant du « chèque relance export »** mis en place par l'Etat. L'objectif est d'**assurer pendant la crise la gratuité des prestations d'accompagnement à l'export** de Business France au profit des entreprises du secteur agroalimentaire, à la fois sur les pavillons France dans les salons internationaux et les Tastin avec des chèques relance export agro d'un montant maximum respectif de 2 500 € et 1 500 € ;

- le déploiement mondial de la nouvelle **marque « Taste France »** pour promouvoir l'identité et la singularité de la gastronomie, de l'agroalimentaire et de l'agriculture à travers cinq valeurs : l'excellence, la responsabilité, le plaisir, l'authenticité et l'innovation. Cette stratégie s'appuie depuis le 1er juillet sur un dispositif digital de communication auprès des consommateurs du monde entier via le magazine Tastefrance.com, et sur un dispositif à destination des professionnels via Tastefranceforbusiness.com.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Julien Denormandie, précise : « *Je tiens à saluer la grande résilience du secteur agro-alimentaire face à la crise. Nous sommes désormais face au défi de la relance de notre économie. C'est notre priorité au Gouvernement. France Relance donne les moyens d'accélérer cette ambition de construire une France plus forte. Cette France forte ne pourra exister qu'avec un secteur agro-alimentaire fort et qui exporte. Je crois énormément à la vocation exportatrice de notre secteur agro-alimentaire* ».

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture